

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.013

L'An Deux Mille Trois, le 16 janvier à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

9 JANVIER 2003

DATE D'AFFICHAGE

9 JANVIER 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, POTENNEC, RAYMOND, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN représenté par Mlle ISENDICK

Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS

Mlle LABEYRIE représentée par M. MOST

Mme PELTIER représentée par M. FAVRE

M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON

Mlle TURPIN représentée par Mme DACOSTA

ABSENTE-EXCUSEE : Mme MOINET

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Présents : 26

Nombre de Votants : 32

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

VOTE : 7 CONTRE

25 POUR

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - DEPENSES

1/ Dépenses du personnel

Les dépenses de personnel passent de 12.010.000 euros à 12.491.000 euros, soit une augmentation de 481.000 euros représentant + 4 %.

2/ Remboursement de la dette

L'annuité de la dette du budget de la Ville, capital et intérêts confondus, passe de 7.562.000 euros à 7.361.000 euros et diminue donc de 201.000 euros, soit - 2,66 %. Cette annuité devra être couverte par le prélèvement opéré sur les recettes de fonctionnement.

3/ Autres dépenses

Les dépenses obligatoires devront être actualisées sur la base de l'évolution constaté des prix. Les autres dépenses de fonctionnement seront maintenues au même niveau que 2002.

II - RECETTES

1/ Dotation globale de fonctionnement

La recette afférente à la DGF peut être estimée à environ 5.878.000 euros, soit une progression prévisionnelle de 1,5 % par rapport à 2002.

2/ Recettes à caractère fiscal

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- taxe additionnelle aux droits de mutation	900.000 euros
- taxe sur l'électricité	482.000 euros
- prélèvement communal sur le produit des jeux du CASINO	1.525.000 euros
- reversement par l'Etat de 10 % du prélèvement progressif sur le produit des jeux du CASINO	640.000 euros

3/ Produits communaux

Les produits d'exploitation devraient s'élever à environ 1.100.000 euros.

Les produits domaniaux peuvent être évalués à 3.400.000 euros.

4/ Dotation de compensation

La dotation de compensation taxe professionnelle versée par la Communauté d'Agglomération s'élèvera à 1.698.000 euros.

5/ Cessions d'immobilisation

Le budget 2003 enregistre une recette de 1.380.000 euros au titre de la vente du Centre des Impôts à l'Etat et de la vente de terrain à Francelot et 4 M Promotion.

6/ Impôts directs locaux

Le produit des impôts locaux devra être arrêté une fois le programme global d'investissement 2003 défini.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I - DEPENSES

Hormis les dépenses classiques afférentes à la réhabilitation du patrimoine et de la voirie, il est notamment prévu :

- un crédit de 1.525.000 euros destiné à compléter l'enveloppe budgétaire 2002 réservée à la rénovation du marché central. Ce crédit est compensé par des subventions d'un montant équivalent.

- la réalisation d'un espace muséal dans l'ancien marché de Pontailac pour 830.000 euros.

- la rénovation du marché du Parc pour 360.000 euros.

- la réalisation de travaux dans les groupes scolaires pour 586.600 euros.

- un crédit de 1.664.000 euros pour compléter les équipements du parc floral des Jardins du Monde.

- un crédit de 590.000 euros pour le port, dont 380.000 euros pour la mise en place d'un silo à glace, 100.000 euros pour la réalisation de sanitaires et 110.000 euros pour l'agrandissement de la capitainerie.

- un crédit de 522.000 euros pour le golf, dont 300.000 euros pour l'installation d'une clôture de défense contre les sangliers et 150.000 euros pour la première tranche de réalisation de l'arrosage.

II - RECETTES

1/ Recettes diverses

Les principales recettes s'établissent comme suit :

- Fonds de compensation TVA	762.000 euros
- Taxe locale d'équipement	229.000 euros
- Amendes de police	61.000 euros
- Subventions	1.500.000 euros
- TVA Jardins du Monde	1.372.000 euros

2/ Emprunts

Il est prévu de limiter l'emprunt à contracter en 2003 à 1.525.000 euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 janvier 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS